

PARTIE À CONSERVER

Madame, Monsieur,

Depuis 2019, les centres de vaccination organisent des séances de consultation vaccinale dans les collèges de Normandie, en collaboration avec l'Éducation nationale et l'Agence Régionale de Santé. Cette proposition de mise à jour vaccinale est destinée à tous les élèves de 5^{ème} qui le nécessitent. Les équipes des centres de vaccination sont composés de médecins et infirmiers.

Depuis 2023, une instruction nationale recommande une proposition de vaccination contre les papillomavirus humains à tous les élèves de 5^{ème}.

Selon le calendrier vaccinal en vigueur concernant la tranche d'âge des 11-13 ans, les vaccinations recommandées sont les suivantes :

- Infections à Papillomavirus humains (HPV) pour les filles et les garçons : 2 doses à 6 mois d'intervalle
- Méningocoques ACWY : depuis avril 2024, il est recommandé de vacciner tous les adolescents de 11 à 14 ans avec 1 dose de vaccin contre les méningocoques ACWY, même s'ils ont reçu une vaccination contre le méningocoque C dans l'enfance
- Diphtérie, Tétanos, Polyomyélite, Coqueluche (DTaP) : rappel vaccinal
- Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR) et Hépatite B (VHB) : rattrapage recommandé pour tous les enfants non vaccinés ou ayant un schéma vaccinal incomplet. Une troisième dose est recommandée pour les enfants ayant reçu la 1^{ère} dose avant l'âge de 1 an.

Pour plus d'information concernant la vaccination et les vaccins proposés, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin ou à un professionnel de santé. Vous pouvez également consulter le site <https://vaccination-info-service.fr/>.

Lors de la consultation de la 12^{ème} année réalisée par l'infirmier(ère) du collège, si votre enfant n'était pas à jour de ses vaccins, vous avez reçu un avis de rattrapage ou des recommandations de mise à jour vaccinale. Vous avez peut-être déjà fait le nécessaire auprès de votre médecin traitant.

Avec votre accord, l'équipe du centre de vaccination regardera le carnet de santé de votre enfant et pourra effectuer gratuitement les vaccins que vous aurez autorisés s'ils ne sont pas à jour.

La séance sera organisée au sein du collège le :

Jeudi 9 avril 2026

ATTENTION : Seuls les enfants présentant leur carnet de santé (ou de vaccination) ET l'autorisation des responsables légaux signée seront vaccinés.

PAR CONSÉQUENT IL EST INDISPENSABLE de signer l'autorisation parentale ci-jointe ET de confier le carnet de santé ou de vaccination à votre enfant le jour de la séance.

Vous pouvez également compléter
l'autorisation en **scannant ce QRcode**



La présente campagne de vaccination implique la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel. Ces traitements sont mis en œuvre sous la responsabilité conjointe de l'Agence régionale de santé Normandie et du centre de vaccination désignés par l'ARS réalisant la vaccination de votre enfant. L'établissement scolaire de votre enfant est uniquement chargé de collecter, pour le compte de ces responsables de traitement, la présente autorisation complétée par vos soins qu'il transmet ensuite au centre de vaccination. Ces données pourront être conservées par ces entités à des fins d'éventuelles recherches en responsabilité. Les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, prévus par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD s'exercent auprès du chef d'établissement à l'égard de ce traitement relatif à la collecte des formulaires d'autorisation. Celui-ci transmet sans délai et par tout moyen, les demandes d'exercice des droits des personnes au centre de vaccination. De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Par ailleurs, ces formulaires seront utilisés, après l'acte de vaccination effectué au sein de l'établissement, par ces mêmes centres et structures de vaccination, d'une part, aux fins d'adresser à l'assurance-maladie les éléments nécessaires à la prise en charge de ces vaccins et, d'autre part, aux fins d'adresser des données agrégées et non-nominatives à l'Agence nationale de santé publique/Santé Publique France, conformément à ses missions de veille sanitaire et de surveillance épidémiologique. Des informations complémentaires sur ces traitements sont mises à votre disposition sur le site internet de l'ARS : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

